



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 novembre 2023 A 20 HEURES 30

RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau
des effectifs – modification d'un emploi existant.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 10/11/2023
En exercice :	33	
Présents :	27	Affichage de la convocation : 14/11/2023
Pouvoirs :	5	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 23/11/2023
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD, Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Joao DA ROCHA M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL		
Absents ou excusés :		
Chantal BERTHILLON		

M Safi BOUKACEM est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique.

Modification d'un emploi d'agent des services techniques

Le Maire informe le conseil municipal qu'un agent, actuellement en poste, a été inscrit sur liste d'aptitude du grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne 2023. Les missions de sa fiche de poste sont en conformité avec les fonctions du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Afin de nommer l'agent sur ce grade, le Maire propose au conseil municipal d'ouvrir cet emploi au cadre d'emploi des agents de maîtrise à compter du 1^{er} novembre 2023 :

Emploi	Quotité	Ouvert à tous les grades des cadres d'emploi	Entrée en vigueur de la modification
Agent d'entretien	Temps complet	Adjoint technique Agent de maîtrise	1 ^{er} novembre 2023

Vu le code général de la fonction publique,
Vu la délibération portant création de l'emploi,
Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

32 suffrages exprimés : 32 voix Pour

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

- APPROUVE** la modification des emplois comme précédemment exposée à compter du 1^{er} novembre 2023
- ACTUALISE** en conséquence le tableau des effectifs joint en annexe.
- PRÉCISE** qu'en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires et en application de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public peut faire face à une vacance temporaire de cet emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
25 NOV. 2023
et de la publication en mairie le

25 NOV. 2023
Le secrétaire
Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n° 2023 11 20-16: RESSOURCES HUMAINES- Modification
du tableau des effectifs- modification d'un emploi existant

Date de décision: 20/11/2023

Date de réception de l'accusé 25/11/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 2023112016_16

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20231120-2023112016_16-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Délibérations relatives aux créations, transformations, suppressions
d'emplois permanents

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : delib 16.pdf (99_DE-069-200047785-20231120-2023112016_16-DE-1-
1_1.pdf)